

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Salariat, travail, syndicats (France) > Syndicats (France) > Epidémies, pandémies (syndicats, santé, France) > **Coronavirus : Amazon demande à la justice de pouvoir « continuer à aider (...)**

Coronavirus : Amazon demande à la justice de pouvoir « continuer à aider la Nation » grâce à ses colis

mercredi 22 avril 2020, par [VANTIGHEM Vincent](#) (Date de rédaction antérieure : 21 avril 2020).

Sommaire

- [A la cour d'appel de Versailles](#)
- [Du vernis à ongles plutôt que](#)
- [Une grosse dizaine de salariés](#)
- [La cour d'appel a indiqué](#)
- [D'autres articles concernant](#)

Contraint de limiter ses livraisons en raison du risque de contamination pour ses salariés, Amazon a plaidé sa cause devant la cour d'appel de Versailles, ce mardi.

Le 14 avril, le tribunal judiciaire de Nanterre a contraint Amazon à limiter ses livraisons aux seuls produits essentiels, en raison du risque de contamination au Covid-19 pour ses salariés.

Incapable, selon lui, de faire le tri dans son catalogue de 250 millions de référence, **le géant du commerce en ligne a, en riposte, fermé ses entrepôts français.**

Ce mardi 21 matin, il a plaidé sa cause devant la cour d'appel de Versailles, estimant avoir un rôle pour « *aider la Nation* », ce que lui contestent les syndicats. La décision est attendue ce vendredi.

A la cour d'appel de Versailles (Yvelines),

Le champagne est-il un produit alimentaire ?

Peut-il être considéré comme un bien de première nécessité ?

Et les billes pour enfants ?

Et les bracelets ?

Les sextoys ?

Évidemment, c'est une question de points de vue. Et ces produits se sont tous invités, ce mardi matin, devant la cour d'appel de Versailles (Yvelines) qui examinait le dossier opposant Amazon à l'Union syndicale Solidaires-Sud Commerce et à d'autres organisations syndicales (FO, CGT, CFDT notamment) la soutenant.

Une semaine après avoir été contraint par le tribunal judiciaire de Nanterre (Hauts-de-Seine) de limiter ses livraisons aux seuls produits essentiels en attendant d'évaluer précisément les risques liés à l'épidémie de coronavirus pour ses salariés, le géant du commerce en ligne a tenté de convaincre la cour d'appel qu'il était victime d'une décision « *particulièrement inéquitable et infondée* » le mettant « *dans une situation inextricable* ».

« *On ne sait pas quels sont exactement les produits alimentaires, d'hygiène ou médicaux* » [que nous pourrions emballer et livrer], a ainsi plaidé François Farmine, l'un des avocats d'Amazon.

« *Et puis, nous avons besoin de produits pour les enfants en bas âge. De jeux... Beaucoup de parents sont confinés dans de petits espaces. Nous avons besoin de leur livrer des produits. Sinon, ils seront en danger moral, voire physique...* »

Et, selon lui, c'est justement parce qu'elle est incapable de faire le tri dans son propre catalogue de 250 millions de références qu'Amazon a fermé ses entrepôts français, entraînant une levée de boucliers.

Du vernis à ongles plutôt que des masques

Sauf que pour les syndicats, le coronavirus fait planer un risque bien trop élevé pour les 6.628 salariés et les plus de 3.000 intérimaires travaillant dans les entrepôts.

Et leurs avocats ont pu compter sur la drôle d'ambiance dans le prétoire pour développer cet argumentaire. A bonne distance, chacun sur un banc portant une petite étiquette avec leur nom, un tube de gel hydroalcoolique à portée de main, ils ont tour à tour dénoncé les conditions de travail.

« *Le gouvernement interdit les réunions de plus de 100 personnes. Mais dans les entrepôts, il y a bien plus de 100 salariés* », attaque Benoît Pelletier, avocat de Force Ouvrière.

« *Et puis, il y a les risques psycho-sociaux* », abonde Judith Krivine, avocate de Solidaire et de la CGT. Un salarié m'a dit : « *Si au moins on mettait des masques ou des produits alimentaires pour les personnes en difficulté dans les colis, on serait motivés ! Mais là, c'est du vernis à ongles qu'on empaquette...* » Combien de cartons touchent-ils par jour pour ça ? »

De l'autre côté du prétoire, les avocats du site de vente en ligne ont, eux aussi, sorti des salariés de leurs manches noires. Et notamment les deux du site de Lauwin-Planque, près de Douai (Nord), qui ont lancé une pétition pour la reprise de l'activité dans les entrepôts et contre « *l'injustice qui pèse sur [les emplois]*. » Ce mardi midi, elle dépassait les 15.000 signatures. « *On vous dit qu'il n'y a que 10.000 employés chez Amazon. Alors qui sont ces signataires ? Les clients qui attendent leurs colis !* », a taclé Judith Krivine.

Une grosse dizaine de salariés infectés

Car, tel un effet secondaire, le coronavirus a aussi cette capacité de diviser le monde en deux modèles de société.

- D'un côté, donc, celui qui déplore « *la faillite des petites librairies impuissantes* ».

- De l'autre, celui d'un géant du commerce qui, de l'aveu de ses avocats, « *apporte les biens nécessaires à la continuité de la Nation* ».

En dépit du fait que ce type de procédure soit essentiellement écrite, la présidente de la cour a laissé, en fin d'audience, la parole à la représentante d'Amazon qui a longuement détaillé les mesures pour éviter les risques de contamination dans les entrepôts, notamment grâce au principe « *d'un salarié par allée* ».

Insuffisant pour Laurent Degousée, de Sud Commerce. La voix chevrotante, il s'est levé, en face, pour dresser la liste de la dizaine de ses collègues atteints par le Covid-19, site par site. « *Beaucoup de professions déplorent la mort de collaborateurs, a-t-il conclu. On voudrait qu'Amazon n'ait pas à en déplorer...* »

La cour d'appel a indiqué qu'elle rendrait sa décision vendredi à 14 h.

D'ici là, les entrepôts resteront fermés.

D'autres articles concernant Amazon sont disponibles sur le site ESSF

http://www.europe-solidaire.org/spip.php?page=mot&id_mot=9615

P.-S.

<https://www.20minutes.fr/justice/2765019-20200421-coronavirus-amazon-demande-justice-pouvoir-c-ontinuer-aider-nation-grace-colis>